Preuves de l'existence du Créateur

Nombreux sont les exégètes qui, à l'instar d'Ar-Râzî, ont décelé dans ces versets des preuves de l'existence du Créateur, de par les signes et l'allusion à la création qu'ils contiennent.

On dit que l'on demanda un jour à un bédouin quelle était la preuve de l'existence du Seigneur. Il répondit : « Gloire à Allah ! La présence d'excréments de chameaux implique la présence de chameaux, les traces de pas impliquent la présence d'un marcheur. Que dire alors du ciel parsemé d'astres, de la terre pleine de sillons, des mers et de leurs vagues, tout ceci ne prouve-t-il pas l'existence de Celui qui sait tout et est parfaitement Connaisseur de toute chose ? »[310]

﴿ وَإِن كُنتُمْ فِي رَيْبٍ مِّمَّا نَزَّلْنَا عَلَىٰ عَبْدِنَا فَأْتُوا بِسُورَةٍ مِّن مِّثْلِهِ وَادْعُوا شُهَدَاءَكُم مِّن دُونِ اللَّهِ إِن كُنتُمْ صَادِقِينَ ﴿٢٣﴾ فَإِن لَّمْ تَفْعَلُوا وَلَن تَفْعَلُوا فَاتَّقُوا النَّارَ الَّتِي وَقُودُهَا النَّاسُ وَالْحِجَارَةُ أُعِدَّتْ لِلْكَافِرِينَ ﴿٢٤﴾ ﴾

﴿ (23). Si vous avez un doute sur ce que Nous avons révélé à Notre Serviteur, produisez donc une sourate semblable et appelez vos témoins, [les idoles] que vous adorez en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. (24). Si vous n'y parvenez pas et, à coup sûr, vous n'y parviendrez jamais, parez-vous donc contre le Feu qu'alimenteront les hommes et les pierres, réservé aux infidèles. ﴾

Preuve de la prophétie (V23)

Après avoir parlé de Son unicité, Allah affirme la prophétie de Muḥammad en disant : **﴿ Si vous avez un doute sur ce que Nous avons révélé à Notre Serviteur... ﴾** Il invite les mécréants, puisqu'ils pensent que le Coran provient d'autre qu'Allah, à produire une sourate semblable, en s'aidant de qui ils veulent. As-Suddî rapporte, d'après Abû Mâlik, que les « témoins » désignent ici les assistants.[311]

Mujâhid explique qu'il s'agit de gens éloquents qui prétendront que ce qu'ils ont produit est semblable au Coran.[312]

---

[310] Ar-Râzî (2/91).
[311] Aṭ-Ṭabarî (1/376).
[312] Ibn Abî Ḥâtim (1/85)

Le défi de l'imitation impossible du Coran (V24)

Allah lance aux infidèles le défi de produire un écrit semblable au Coran à plusieurs reprises dans le Coran. Tout d'abord dans les versets mecquois, comme celui-ci :

﴿ قُلْ فَأْتُوا۟ بِكِتَٰبٍ مِّنْ عِندِ ٱللَّهِ هُوَ أَهْدَىٰ مِنْهُمَآ أَتَّبِعْهُ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٤٩﴾ ﴾

« Dis-leur : « Apportez donc un Livre venant d'Allah qui soit meilleur guide que ces deux-là, et je le suivrai si vous êtes véridiques. » » [313]

Allah leur lança ce défi également à Médine comme dans le verset que nous étudions ici.

D'après Mujâhid et Qatâda, suivis par Ibn Jarîr, Il leur intime l'ordre de produire une sourate semblable à ce Coran.[314]

Malgré leur haine contre l'islam, ses ennemis furent bien incapables de relever le défi et Allah l'affirme à l'avance : **« Si vous n'y parvenez pas et, à coup sûr, vous n'y parviendrez jamais »**, et ceci est un miracle, car Allah y affirme qu'à tout jamais, rien de semblable au Coran ne pourra être produit. Et certes, comment cela aurait-il pu être possible alors que le Coran est la parole d'Allah, Créateur de toute chose ?

Certaines caractéristiques du miracle qu'est le Coran

Toute personne méditant sur le Coran y trouvera maintes preuves, apparentes ou secrètes, du caractère inimitable et miraculeux du Coran, tant au niveau du contenu que de la forme.

Le Très-Haut dit :

﴿ الٓر ۚ كِتَٰبٌ أُحْكِمَتْ ءَايَٰتُهُۥ ثُمَّ فُصِّلَتْ مِن لَّدُنْ حَكِيمٍ خَبِيرٍ ﴿١﴾ ﴾

« Alif, Lâm, Râ. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, parfaitement Connaisseur. » [315]

Ainsi, le sens de ses versets est parfait, et son texte est éloquent. De plus, le Coran nous rapporte des évènements passés qui nous étaient inconnus et des évènements qui lui étaient postérieurs et qui se sont effectivement déroulés comme annoncé.

---

[313] S28 V49. Voir aussi S17 V88, S11 V13 et S10 V37-38.

[314] Et non pas semblable à cette sourate-ci. Ibn Jarîr soutient cet avis en se basant sur le verset 11 de la sourate 13 et sur le verset 88 de la sourate 17.

[315] S11 V1.

Le Coran nous ordonne ce qui est bon pour nous et nous interdit ce qui est mauvais.

Allah dit :

﴿ وَتَمَّتْ كَلِمَتُ رَبِّكَ صِدْقًا وَعَدْلًا ﴾

« Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité. (...) » [316]

« En toute vérité », concernant les informations qu'il donne et les récits qu'il relate, et **« en toute justice »**, concernant ses commandements.

Le Coran est tout entier vérité, justice et guidée, il est dépourvu de propos irréfléchis, de mensonges ou de présomptions, à l'inverse de la poésie arabe ou autre qui pullule de mensonges et de paroles inconsidérées sans lesquels elle perdrait tout son charme. Ne dit-on pas que la plus belle poésie est celle qui regorge de mensonges ?

Le Coran, quant à lui, est éloquence du début à la fin, pour quiconque connaît la rhétorique de la langue arabe en détails !

Les récits du Coran sont absolument délicieux, et ne souffrent pas de la répétition, bien au contraire. De son étude, les savants jamais ne se lassent. Lorsque le Coran menace, même les plus hautes montagnes tremblent d'effroi, que dire alors des cœurs qui en comprennent la portée ? Face à ses promesses, les cœurs et les oreilles s'ouvrent, provoquant le désir absolu de pénétrer dans la Demeure de paix, près du Trône du Tout-Miséricordieux.

Suscitant l'espoir de Ses serviteurs, Allah dit :

﴿ فَلَا تَعْلَمُ نَفْسٌ مَّآ أُخْفِىَ لَهُم مِّن قُرَّةِ أَعْيُنٍ جَزَآءًۢ بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٧﴾ ﴾

« Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux, comme récompense pour ce qu'ils faisaient. » [317]

Il dit aussi :

﴿ وَفِيهَا مَا تَشْتَهِيهِ ٱلْأَنفُسُ وَتَلَذُّ ٱلْأَعْيُنُ ۖ وَأَنتُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٧١﴾ ﴾

« (...) et il y aura là tout ce que les âmes désirent et ce qui réjouit les yeux, et vous y demeurerez éternellement. » [318]

---

[316] S6 V115.
[317] S32 V17.
[318] S43 V71.

Puis, suscitant la crainte, Il dit :

﴿ أَفَأَمِنتُمْ أَن يَخْسِفَ بِكُمْ جَانِبَ ٱلْبَرِّ ﴾

« Etes-vous à l'abri du fait qu'Il vous fasse engloutir par un pan de terre (...) ? » [319]

Lorsqu'il s'agit des versets traitant des règles religieuses, des ordres et interdits, tout ce qui est bon, utile et profitable aux hommes y est ordonné, tandis que tout ce qui est mauvais, nuisible et méprisable y est interdit.

A ce propos, Ibn Mas'ûd et d'autres compagnons disent : « Lorsque tu entends le Très-Haut dire dans le Coran : "Ô vous qui croyez", prête l'oreille, car suivra alors soit un bien qu'Allah ordonne, soit un mal qu'Il interdit. Voilà pourquoi le Très-Haut dit :

﴿ يَأْمُرُهُم بِٱلْمَعْرُوفِ وَيَنْهَىٰهُمْ عَنِ ٱلْمُنكَرِ وَيُحِلُّ لَهُمُ ٱلطَّيِّبَٰتِ وَيُحَرِّمُ عَلَيْهِمُ ٱلْخَبَٰٓئِثَ وَيَضَعُ عَنْهُمْ إِصْرَهُمْ وَٱلْأَغْلَٰلَ ٱلَّتِى كَانَتْ عَلَيْهِمْ ﴾

« Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, les soulage de leurs fardeaux et les délivre de leurs chaînes (...). » [320] »

Oscillant ainsi entre désir de l'accès aux délices et crainte du châtiment, les serviteurs restent ainsi fermement sur la voie droite, guidés par Allah, et purifiés de la souillure de Satan.

Que sont ces pierres qui alimenteront l'Enfer ?

Allah dit :

« Parez-vous donc contre le Feu qu'alimenteront les hommes et les pierres, réservé aux infidèles ! »

Il est fait allusion ici à ce qui sera jeté au Feu pour l'alimenter. Allah dit dans un autre verset :

﴿ وَأَمَّا ٱلْقَٰسِطُونَ فَكَانُوا۟ لِجَهَنَّمَ حَطَبًا ﴿١٥﴾ ﴾

« Quant aux injustes, ils formeront le combustible de l'Enfer. » [321]

---

[319] S17 V68. Voir aussi S67 V16-17, S29 V40 et S26 V205-207.
[320] S7 V157.

Il s'agit ici des roches de soufre ; de couleur noire, solides et dégageant une odeur fétide lorsqu'elles brûlent. Elles produisent une chaleur inédite, qu'Allah nous en préserve !

Il a aussi été dit qu'il s'agit des pierres utilisées ici-bas comme idoles, adorées en dehors d'Allah. Ceci est confirmé par le verset suivant :

﴿ إِنَّكُمْ وَمَا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ حَصَبُ جَهَنَّمَ ﴾

﴿ **Vous serez, vous et ce que vous adoriez en dehors d'Allah, le combustible de l'Enfer (...).** ﴾ [322]

﴿ **Préparé pour les infidèles** ﴾, linguistiquement, il se peut que ce qui est préparé soit le Feu, dont le combustible sera les pierres et les hommes, mais il se peut aussi que « préparé » soit rattaché aux pierres. Les deux hypothèses ne se contredisent pas.

Ce Feu est réservé à ceux qui ont refusé la foi en Allah et Son Messager, et ceux-là y entreront de façon inévitable.

D'après Ibn 'Abbâs ﷺ, les paroles ﴿ **préparé pour les infidèles** ﴾ signifient « préparé pour ceux dont la mécréance est semblable à la vôtre. » [323]

L'Enfer existe déjà

De nombreux savants utilisent le verset que nous expliquons pour prouver l'existence de l'Enfer. Par ailleurs, de nombreux hadiths indiquent cela également. Le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Le Paradis et l'Enfer se mirent à discuter. »**[324]

Il dit aussi : **« L'Enfer se plaint à son Seigneur en disant : "Seigneur ! Je me consume moi-même !" Il l'autorisa donc à expirer à deux reprises : l'une en hiver et l'autre en été. »**[325]

Ibn Mas'ûd ﷺ raconte : « Nous entendîmes un bruit et demandâmes au Messager d'Allah ﷺ de quoi il s'agissait. Il répondit : **"Il s'agit d'une pierre qui fut jetée au bord de la Géhenne il y a soixante-dix ans et qui vient d'en atteindre le fond."** »[326]

---

[321] S72 V15. Voir aussi S21 V98-99.
[322] S21 V98.
[323] D'après Ibn Isḥâq, d'après Muḥammad, d'après 'Ikrima (ou Sa'îd Ibn Jubayr), d'après Ibn 'Abbâs. Aṭ-Ṭabarî (1/383).
[324] Muslim (4/2186).
[325] *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (7/317).
[326] Muslim (4/2184). D'autres hadiths, notamment celui sur la prière de l'éclipse et celui sur le Voyage nocturne prouvent aussi que l'Enfer existe d'ores et déjà.

﴿ وَبَشِّرِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ أَنَّ لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ ۖ كُلَّمَا رُزِقُوا۟ مِنْهَا مِن ثَمَرَةٍ رِّزْقًا ۙ قَالُوا۟ هَٰذَا ٱلَّذِى رُزِقْنَا مِن قَبْلُ ۖ وَأُتُوا۟ بِهِۦ مُتَشَٰبِهًا ۖ وَلَهُمْ فِيهَآ أَزْوَٰجٌ مُّطَهَّرَةٌ ۖ وَهُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٢٥﴾ ﴾

« (25). Annonce à ceux qui croient et pratiquent de bonnes œuvres qu'ils auront pour demeures des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, chaque fois qu'il leur sera fait don d'un fruit, ils diront : « C'est bien là ce qui nous avait été servi autrefois ! » Or c'est uniquement quelque chose de semblable, ils auront là des épouses pures, et ils y demeureront éternellement. »

La récompense réservée aux pieux croyants (V25)

Après avoir décrit le sort de ceux qui ont mécru en Lui et en Ses Messagers, Allah décrit le sort de Ses alliés, ceux qui ont cru en Lui et en Ses Messagers et dont la foi s'est concrétisée par l'accomplissement des bonnes œuvres. Selon l'avis le plus juste des savants, si le Coran est aussi appelé « al-mathânî » (الْمَثَانِي), c'est-à-dire ce qui va par paire, c'est parce qu'il évoque la foi, puis la mécréance, ou encore le sort des croyants puis celui des mécréants, etc.

« **Annonce à ceux qui croient et pratiquent de bonnes œuvres qu'ils auront pour demeures des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux** », ainsi, les ruisseaux coulent sous les arbres et les demeures du Paradis.

Selon Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Les rivières du Paradis jaillissent sous des collines - ou des montagnes - de musc.** »[327]

Les fruits du Paradis

Le Très-Haut dit : « **Chaque fois qu'il leur sera fait don d'un fruit, ils diront : « C'est bien là ce qui nous avait été servi autrefois ! »** »

Yahyâ Ibn Abî Kathîr a dit : « L'herbe du Paradis est en safran et ses dunes en musc. De jeunes éphèbes paraderont parmi les habitants et leur serviront des fruits qu'ils mangeront. Puis, d'autres fruits ressemblant aux premiers leur seront servis et les gens du Paradis diront : "C'est ce que vous nous avez servi auparavant !" Les éphèbes leur répondront : "Mangez ! S'ils se ressemblent,

---

[327] Ibn Abî Hâtim (1/87, voir aussi 1/88).

leur goût est différent !" Tel est le sens de la parole : ﴿ **Or c'est uniquement quelque chose de semblable.** ﴾ »[328]

'Ikrima, quant à lui, interprète ces versets en disant qu'ils veulent dire que ces fruits ressembleront à ceux de ce bas-monde, mais ceux du Paradis seront exquis.[329]

Sufyân Ath-Thawrî ﷺ rapporte[330], d'après Ibn 'Abbâs ﷺ, qu'aucune chose ne se trouvant au Paradis n'est semblable à ce qui est sur Terre, excepté les noms.

Les épouses des gens du Paradis

﴿ **Ils auront là des épouses pures** ﴾, pures de toute souillure et qui ne leur causeront aucun tort.[331]

D'après Mujâhid, « pures » signifie qu'elles seront pures de toute impureté (sang, excréments, urines, glaires, crachats, sperme) et elles n'enfanteront pas.[332]

Qatâda explique qu'elles ne causeront aucun tort à leurs époux et qu'elles seront exemptes de péchés. Dans une autre version, elles n'auront pas de menstrues et ne seront jamais fatiguées.[333]

﴿ **Et ils y demeureront éternellement** ﴾, tel est le bonheur absolu ; ils jouiront de ces délices sans être voués à la mort ni à la disparition de ces bienfaits ! Nous demandons à Allah de nous ressusciter parmi eux, et Il est le Généreux, le Bon et le Miséricordieux.

﴿ ۞ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَسْتَحْيِۦٓ أَن يَضْرِبَ مَثَلًا مَّا بَعُوضَةً فَمَا فَوْقَهَا ۚ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟
فَيَعْلَمُونَ أَنَّهُ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّهِمْ ۖ وَأَمَّا ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فَيَقُولُونَ مَاذَآ أَرَادَ ٱللَّهُ بِهَٰذَا مَثَلًا
يُضِلُّ بِهِۦ كَثِيرًا وَيَهْدِى بِهِۦ كَثِيرًا ۚ وَمَا يُضِلُّ بِهِۦٓ إِلَّا ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٢٦﴾ ٱلَّذِينَ يَنقُضُونَ عَهْدَ
ٱللَّهِ مِنۢ بَعْدِ مِيثَٰقِهِۦ وَيَقْطَعُونَ مَآ أَمَرَ ٱللَّهُ بِهِۦٓ أَن يُوصَلَ وَيُفْسِدُونَ فِى ٱلْأَرْضِ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ
ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿٢٧﴾ ﴾

---

[328] Ibn Abî Hâtim (1/90). Abû Ja'far Ar-Râzî rapporte, d'après Ar-Rabî' Ibn Anas, un commentaire d'Abû Al-'Âliya ayant à peu près le même sens.
[329] At-Tabarî (1/391).
[330] Selon Al-A'mash, d'après Abû Dhibyan. (At-Tabarî 1/392).
[331] Selon Ibn Abî Talha qui cite Ibn 'Abbâs (At-Tabarî, 1/395).
[332] At-Tabarî (1/396).
[333] Ibn Abî Hâtim (1/91), un avis identique est rapporté de 'Atâ', Al-Hasan, Ad-Dahhâk, Abû Sâlih, 'Atiyya et As-Suddî.

﴿ (26). Certes, Allah ne Se gêne point de citer en exemple un moustique ou quoi que ce soit de plus grand. Quant aux croyants, ils savent bien qu'il s'agit de la vérité venant de leur Seigneur. Quant à ceux qui ont mécru, ils se demandent : « Qu'a voulu dire Allah par cet exemple ? » Par cela, nombreux sont ceux qu'Il égare et nombreux sont ceux qu'Il guide, mais Il n'égare par cela que les pervers. (27). qui rompent le pacte qu'ils avaient fermement conclu avec Allah, coupent ce qu'Allah a ordonné d'unir, et sèment la corruption sur la Terre. Ceux-là sont les vrais perdants. ﴾

As-Suddî rapporte le commentaire suivant d'Ibn 'Abbâs, Ibn Mas'ûd et d'autres compagnons : « Quand Allah proposa deux paraboles au sujet des hypocrites[334], les hypocrites dirent : "Allah est bien trop Majestueux pour en être réduit à utiliser de telles paraboles !" C'est ainsi qu'Allah révéla ces versets : **﴿ Certes, Allah ne Se gêne point de citer en exemple… sont les vrais perdants. ﴾**[335] » Qatâda explique que cela signifie qu'Allah n'a pas honte de la vérité et Il peut mentionner une chose insignifiante.[336]

La parabole du bas-monde (V26-27)

Ar-Rabî' Ibn Anas commente ce verset en disant : « C'est une parabole employée par Allah pour ce bas-monde. En effet, les moustiques vivent tant qu'ils ont faim, mais une fois qu'ils sont rassasiés, ils perdent la vie. Leur situation est semblable à ceux auxquels on les compare dans le Coran : une fois rassasiés de ce bas-monde, Allah s'empare d'eux. » Puis, il récita le verset suivant :

﴿ فَلَمَّا نَسُوا مَا ذُكِّرُوا بِهِۦ فَتَحْنَا عَلَيْهِمْ أَبْوَابَ كُلِّ شَىْءٍ ﴾

﴿ Puis, lorsqu'ils eurent oublié ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur ouvrîmes les portes de toute chose (…). ﴾ [337] »[338]

Selon 'Â'isha, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Tout musulman piqué par une épine ou par quelque chose de plus grand se voit élevé en rang et voit l'un de ses péchés effacé. »**[339]

Le Coran comprend ainsi plusieurs paraboles, dont celles de la mouche et de l'araignée.[340]

---

[334] Il s'agit des paraboles de celui qui allume un feu et de la pluie.
[335] At-Tabarî (1/398).
[336] Rapporté par Ibn Jubayr. At-Tabarî (1/399).
[337] S6 V44.
[338] At-Tabarî (1/39).
[339] Muslim (4/1991).

Mujâhid dit à ce propos : « Les croyants prêtent foi à toutes les paraboles, qu'elles concernent quelque chose d'insignifiant ou de plus important, car ils savent qu'il s'agit de la vérité provenant de leur Seigneur, par le biais desquelles Il les guide. »[341]

﴿ **Par cela, nombreux sont ceux qu'Il égare** ﴾, ceci fait allusion aux hypocrites. Allah les égare, car ils renient cette parabole tout en sachant qu'elle est en accord avec ce qu'ils sont.[342]

﴿ **Et nombreux sont ceux qu'Il guide** ﴾, et il s'agit des croyants dont Il augmente la foi pour avoir cru en cette parabole.

﴿ **Mais Il n'égare par cela que les pervers**[343] ﴾, c'est-à-dire les hypocrites.

Le terme « pervers » peut être appliqué au mécréant comme au musulman pécheur.

Dans ce verset toutefois, Il désigne les mécréants, comme le montre la suite du verset : ﴿ **qui transgressent le pacte qu'ils avaient fermement conclu avec Allah, rompent les liens qu'Allah a ordonné de maintenir, et sèment la corruption sur la Terre. Ceux-là sont les vrais perdants.** ﴾

Les caractéristiques des mécréants citées ici sont à l'opposé de celles des croyants, citées dans la sourate Ar-Ra'd (Le Tonnerre) :

﴿ ۞ أَفَمَن يَعْلَمُ أَنَّمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ٱلْحَقُّ كَمَنْ هُوَ أَعْمَىٰٓ ۚ إِنَّمَا يَتَذَكَّرُ أُو۟لُوا۟ ٱلْأَلْبَٰبِ ﴿١٩﴾ ٱلَّذِينَ يُوفُونَ
بِعَهْدِ ٱللَّهِ وَلَا يَنقُضُونَ ٱلْمِيثَٰقَ ﴿٢٠﴾ وَٱلَّذِينَ يَصِلُونَ مَآ أَمَرَ ٱللَّهُ بِهِۦٓ أَن يُوصَلَ وَيَخْشَوْنَ رَبَّهُمْ وَيَخَافُونَ
سُوٓءَ ٱلْحِسَابِ ﴿٢١﴾ وَٱلَّذِينَ صَبَرُا۟ ٱبْتِغَآءَ وَجْهِ رَبِّهِمْ وَأَقَامُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَأَنفَقُوا۟ مِمَّا رَزَقْنَٰهُمْ سِرًّا وَعَلَانِيَةً
وَيَدْرَءُونَ بِٱلْحَسَنَةِ ٱلسَّيِّئَةَ أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمْ عُقْبَى ٱلدَّارِ ﴿٢٢﴾ جَنَّٰتُ عَدْنٍ يَدْخُلُونَهَا وَمَن صَلَحَ مِنْ ءَابَآئِهِمْ
وَأَزْوَٰجِهِمْ وَذُرِّيَّٰتِهِمْ ۖ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ يَدْخُلُونَ عَلَيْهِم مِّن كُلِّ بَابٍ ﴿٢٣﴾ سَلَٰمٌ عَلَيْكُم بِمَا صَبَرْتُمْ ۚ فَنِعْمَ عُقْبَى ٱلدَّارِ
﴿٢٤﴾ وَٱلَّذِينَ يَنقُضُونَ عَهْدَ ٱللَّهِ مِنۢ بَعْدِ مِيثَٰقِهِۦ وَيَقْطَعُونَ مَآ أَمَرَ ٱللَّهُ بِهِۦٓ أَن يُوصَلَ وَيُفْسِدُونَ فِى
ٱلْأَرْضِ أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمُ ٱللَّعْنَةُ وَلَهُمْ سُوٓءُ ٱلدَّارِ ﴿٢٥﴾ ﴾

---

[340] Voir S22 V73 et S29 V41. Parabole de l'arbre S14 V24-27, parabole de l'esclave S16 V75-76 et S30 V28.

[341] Ibn Abî Ḥâtim (1/93).

[342] Aṭ-Ṭabarî (1/408).

[343] En arabe, le mot « pervers » (فاسِق) provient du verbe « fasaqa » (فسَق) qui signifie « sortir ». On utilise ce verbe pour parler de la datte mûre qui sort de son enveloppe ou de la souris qui sort de sa cachette pour nuire.

﴿ Celui qui sait que ce qui t'est révélé de la part de ton Seigneur est la vérité, est-il semblable à l'aveugle ? Seuls les gens doués d'intelligence réfléchissent, ceux qui remplissent leur engagement envers Allah et ne violent pas le pacte, qui maintiennent les liens qu'Allah a ordonné d'unir, qui redoutent leur Seigneur et craignent une malheureuse reddition de compte, qui font montre de patience, recherchant par là l'agrément d'Allah, et qui accomplissent la prière, dépensent [dans le bien], en secret et en public, de ce que Nous leur avons attribué, et repoussent le mal par le bien. A ceux-là, la bonne demeure finale, les jardins d'Eden, où ils entreront, ainsi que tous ceux de leurs ascendants, conjoints et descendants, qui ont été de bons croyants. De chaque porte, les anges entreront auprès d'eux, [disant] : « Paix sur vous, pour ce que vous avez enduré ! Comme est bonne votre demeure finale ! » [Mais] ceux qui violent leur pacte avec Allah après l'avoir engagé, rompent ce qu'Allah a commandé d'unir et commettent le désordre sur Terre, auront la malédiction et la mauvaise demeure. ﴾ [344]

Les savants ont divergé quant au pacte auquel il est fait allusion. Certains ont dit que ce pacte est l'ordre d'Allah aux hommes de Lui obéir et de s'abstenir de Ses interdits. Ce pacte est celui qu'Il leur a révélé dans Ses Livres. La violation du pacte consiste à ne pas le respecter.

D'autres ont dit que sont concernés, par cette violation de pacte, les mécréants et hypocrites parmi les juifs et les chrétiens. Le pacte en question est leur engagement, mentionné dans la Thora, consistant à obéir à Muhammad ﷺ lorsqu'il leur sera envoyé. Ils l'ont rompu en reniant le message alors qu'ils savaient qu'il était authentique et en cachant cette science aux autres.

D'autres encore ont dit que sont concernés tous les mécréants, hypocrites et polythéistes.[345]

﴿ …rompent les liens qu'Allah a ordonné de maintenir ﴾, c'est-à-dire les liens de parenté, comme l'a dit Qatâda, prenant appui sur cette parole d'Allah :

﴿ فَهَلْ عَسَيْتُمْ إِن تَوَلَّيْتُمْ أَن تُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ وَتُقَطِّعُوٓا۟ أَرْحَامَكُمْ ﴿٢٢﴾ ﴾

﴿ Si vous vous détournez, ne risquez-vous pas de semer la corruption sur Terre et de rompre vos liens de parenté ? ﴾ [346]

Telle est aussi l'interprétation qu'en a donnée Ibn Jarîr. Toutefois, d'autres ont dit que le sens est plus général et qu'il est fait allusion à tout ce qu'Allah a ordonné de maintenir et qu'eux ont rompu et délaissé.

---

[344] S13 V19-25.
[345] Avis de Muqâtil Ibn Hayyân et d'Az-Zamakhsharî.
[346] S47 V22.

Qu'est-ce que la perdition ?

﴿ **Ceux-là sont les vrais perdants** ﴾, dans l'au-delà, d'après Muqâtil Ibn Ḥayyân.[347]

Ibn 'Abbâs ﷺ dit : « Lorsque la perdition est mentionnée au sujet des non musulmans, elle prend le sens de "mécréance", lorsqu'elle est mentionnée au sujet des musulmans, elle prend le sens de "péchés". »[348]

Ibn Jarîr explique que le perdant est celui qui, à force de péchés, s'est vu retirer une part de la miséricorde divine, tel un commerçant qui, à cause d'une mauvaise transaction, a vu son capital diminuer. Quant aux hypocrites et mécréants, ils sont perdants, car exclus de cette miséricorde qu'Allah a créée pour Ses serviteurs. Ils en seront dépourvus, au Jour de la Résurrection, lorsqu'ils en auront le plus besoin.[349]

﴿ كَيْفَ تَكْفُرُونَ بِاللَّهِ وَكُنتُمْ أَمْوَاتًا فَأَحْيَاكُمْ ثُمَّ يُمِيتُكُمْ ثُمَّ يُحْيِيكُمْ ثُمَّ إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٢٨﴾ ﴾

﴿ **(28). Comment pouvez-vous renier Allah alors qu'Il vous a donné la vie, alors que vous n'étiez rien ? Puis Il vous fera mourir, puis Il vous fera revivre et enfin c'est à Lui que vous retournerez.** ﴾

Comment pouvez-vous renier Son existence alors qu'Il vous a créés à partir du néant, alors que vous n'étiez rien ?[350]

﴿ **Vous n'étiez rien** ﴾, littéralement « vous étiez morts », c'est-à-dire, dans les reins de vos pères, comme l'a dit Ibn 'Abbâs.[351] Vous n'étiez rien, puis Allah vous a donné la vie, puis Il vous fera mourir et revivre au Jour de la Résurrection.

﴿ هُوَ الَّذِي خَلَقَ لَكُم مَّا فِي الْأَرْضِ جَمِيعًا ثُمَّ اسْتَوَىٰ إِلَى السَّمَاءِ فَسَوَّاهُنَّ سَبْعَ سَمَاوَاتٍ وَهُوَ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ ﴿٢٩﴾ ﴾

﴿ **(29). C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la Terre, puis Il S'est orienté vers le ciel et en façonna sept cieux. Et Il est Omniscient.** ﴾

---

[347] Ibn Abî Ḥâtim (1/101).
[348] Mentionné par Aḍ-Ḍaḥḥâk. Aṭ-Ṭabarî (1/417).
[349] Aṭ-Ṭabarî (1/417).
[350] Voir les versets S52 V35-36 et S76 V1.
[351] D'après 'Aṭâ', d'après Ibn Jurayj.

Après avoir parlé de la création de l'Homme, comme signe de l'existence du Créateur, Allah mentionne la création des cieux et de la Terre. Et certes Allah connaît tout ce qu'Il a créé.

La création des cieux et de la Terre (V29)

Allah a commencé par créer la Terre, avant les sept cieux, comme détaillé dans la sourate Fussilat :

﴿ ۞ قُلْ أَئِنَّكُمْ لَتَكْفُرُونَ بِالَّذِي خَلَقَ الْأَرْضَ فِي يَوْمَيْنِ وَتَجْعَلُونَ لَهُ أَندَادًا ذَٰلِكَ رَبُّ الْعَالَمِينَ ﴿٩﴾ وَجَعَلَ فِيهَا رَوَاسِيَ مِن فَوْقِهَا وَبَارَكَ فِيهَا وَقَدَّرَ فِيهَا أَقْوَاتَهَا فِي أَرْبَعَةِ أَيَّامٍ سَوَاءً لِّلسَّائِلِينَ ﴿١٠﴾ ثُمَّ اسْتَوَىٰ إِلَى السَّمَاءِ وَهِيَ دُخَانٌ فَقَالَ لَهَا وَلِلْأَرْضِ ائْتِيَا طَوْعًا أَوْ كَرْهًا قَالَتَا أَتَيْنَا طَائِعِينَ ﴿١١﴾ فَقَضَاهُنَّ سَبْعَ سَمَاوَاتٍ فِي يَوْمَيْنِ وَأَوْحَىٰ فِي كُلِّ سَمَاءٍ أَمْرَهَا وَزَيَّنَّا السَّمَاءَ الدُّنْيَا بِمَصَابِيحَ وَحِفْظًا ذَٰلِكَ تَقْدِيرُ الْعَزِيزِ الْعَلِيمِ ﴿١٢﴾ ﴾

« Dis : « Renierez-vous Celui qui a créé la Terre en deux jours et Lui donnerez-vous des égaux ? Tel est le Seigneur de l'univers, c'est Lui qui a fermement fixé des montagnes sur elle (la terre), l'a bénie et lui a assigné ses ressources alimentaires en quatre jours d'égale durée. Telle est la réponse à ceux qui interrogent. Il S'est ensuite adressé au ciel qui était alors fumée et lui dit, ainsi qu'à la Terre : "Venez tous deux, bon gré, mal gré !" Tous deux dirent : "Nous venons obéissants !" Il décréta d'en faire sept cieux en deux jours et révéla à chaque ciel sa fonction. Et Nous avons décoré le ciel le plus proche de luminaires et l'avons protégé. Tel est l'Ordre établi par le Puissant, l'Omniscient… » »[352]

Ces versets montrent que la création de la Terre a précédé celle des cieux.

Quant aux versets suivants :

﴿ ءَأَنتُمْ أَشَدُّ خَلْقًا أَمِ السَّمَاءُ بَنَاهَا ﴿٢٧﴾ رَفَعَ سَمْكَهَا فَسَوَّاهَا ﴿٢٨﴾ وَأَغْطَشَ لَيْلَهَا وَأَخْرَجَ ضُحَاهَا ﴿٢٩﴾ وَالْأَرْضَ بَعْدَ ذَٰلِكَ دَحَاهَا ﴿٣٠﴾ ﴾

« Etes-vous plus durs à créer que le ciel, qu'Il a pourtant édifié ? Il a élevé bien haut sa voûte, puis l'a parfaitement ordonné. Il a assombri sa nuit et fait luire son jour. Quant à la terre, après cela, Il l'a étendue… »[353]

---

[352] S41 V9-12.
[353] S79 V27-30.

Ibn 'Abbâs ﷺ explique qu'il est ici fait allusion aux évènements et non pas aux actes (chronologiques).[354]

Toutefois, même si la Terre fut créée avant les cieux, elle fut étendue après eux[355], comme le montrent les versets susmentionnés. Elle fut étendue, c'est-à-dire qu'Allah en fit sortir l'eau qu'elle contenait, et que des plantes de toutes formes se mirent à y pousser, puis les astres entrèrent en orbite. Et Allah est le plus savant.

﴿ وَإِذْ قَالَ رَبُّكَ لِلْمَلَٰٓئِكَةِ إِنِّي جَاعِلٌ فِي ٱلْأَرْضِ خَلِيفَةً ۖ قَالُوٓا۟ أَتَجْعَلُ فِيهَا مَن يُفْسِدُ فِيهَا وَيَسْفِكُ ٱلدِّمَآءَ وَنَحْنُ نُسَبِّحُ بِحَمْدِكَ وَنُقَدِّسُ لَكَ ۖ قَالَ إِنِّيٓ أَعْلَمُ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٣٠﴾ ﴾

﴿ (30). Lorsque ton Seigneur confia aux anges : « Je vais établir sur la Terre un représentant. » Ils dirent : « Vas-Tu y désigner quelqu'un qui y sèmera le désordre et y répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier ? » Il dit : « Certes, Je sais ce que vous ne savez pas ! » ﴾

Âdam et ses descendants se succèderont les uns aux autres (V30)

Allah rappelle aux hommes l'éloge qu'Il fit d'eux auprès des anges.

Puis, Il leur rappelle qu'Il S'adressa aux anges en disant : ﴿ **Je vais établir sur Terre un représentant (khalîfa - خَلِيفَة).** ﴾ Or, le mot « khalîfa » peut désigner des gens qui se succèderont les uns aux autres.[356]

Lorsque les anges répondent : ﴿ **« Vas-Tu y désigner quelqu'un qui y sèmera le désordre et y répandra le sang… »** ﴾, ils ne font bien sûr pas allusion à Âdam mais à ses descendants. Peut-être détenaient-ils une science leur permettant de savoir qu'à la race humaine appartiendront des gens qui sèmeront le désordre et feront couler le sang.

Quant à Al-Qurṭubî, il affirme que les anges pensaient que le khalîfa désignait celui qui juge les différends et qui empêche autrui de commettre des péchés.

Il ne faut pas penser que par cette réponse, les anges refusèrent le décret divin, ou qu'ils étaient jaloux d'Âdam. Bien au contraire, Allah nous a décrit les anges et ces derniers ne posent jamais de question sans en avoir reçu

---

[354] Cité par 'Alî Ibn Abî Talha. At-Tabarî (1/437).

[355] Telle est l'explication donnée par Ibn 'Abbâs lorsqu'il fut interrogé à ce sujet. *Fath Al-Bârî* (8/417).

[356] Voir d'autres versets avec des mots de la même famille et ayant cette signification : S6 V165, S27 62, S43 V60 et S19 V59.

l'autorisation. Leur intention n'était que de connaître la sagesse divine se cachant derrière la création de l'Homme.[357]

Allah leur répondit : ﴿ **« Certes, Je sais ce que vous ne savez pas ! »** ﴾, c'est-à-dire : « Je sais que les bénéfices de sa création sont plus grands que ses désagréments et J'élirai des Prophètes et Messagers issus de leur communauté. Il en sortira des véridiques, des martyrs, des pieux, des dévots, des ascètes, des rapprochés d'Allah, des gens qui œuvreront pour Moi, Me craindront, M'aimeront et suivront la voie des Messagers. »

D'autres ont dit que cela signifie : « Satan se trouve parmi vous, et pourtant il n'est pas comme vous vous décrivez. » D'autres encore expliquent que les anges ont voulu demander à Allah que ce soient eux qui peupleront la Terre, à la place des Fils d'Âdam, et Allah leur répondit qu'il leur était préférable de rester au ciel.[358] Et Allah est le plus savant.

Les anges dirent : ﴿ **quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier.** ﴾ « Sanctifier » signifie proclamer la sainteté et « glorifier » signifie proclamer les attributs de pureté. Ainsi, Abû Dharr ﷺ rapporta que lorsque le Prophète ﷺ était interrogé au sujet de la meilleure des paroles, il répondait : **« Il s'agit de celle qu'Allah a choisie pour Ses anges : "Gloire à Allah et par Sa louange !" (سُبْحَانَ اللهِ وَبِحَمْدِه) »**[359]

L'établissement d'un califat, son obligation

Al-Qurtubî explique que ce verset est la preuve de l'obligation de désigner un calife, qui jugera les conflits qui opposent les gens, qui fera justice aux opprimés, qui appliquera les peines légales, qui empêchera les gens de pécher, etc.

Les textes nous montrent comment désigner ce calife, comme le fut Abû Bakr selon certains, tandis que d'autres dirent qu'il fut désigné par allusion. Il peut être désigné par son prédécesseur, comme le fut 'Umar par Abû Bakr. Le calife peut aussi laisser, à sa mort, un conseil de gens pieux chargés de désigner son successeur, comme le fit 'Umar. Enfin, le calife peut aussi obtenir le califat par l'allégeance de ceux qui en sont dignes.

Le calife doit être un homme libre, doué de raison, musulman, juste, capable de faire un effort d'interprétation mais aussi de prendre les armes. Il doit aussi faire partie, d'après l'avis le plus juste, de Quraysh, mais pas forcément de la tribu des Hâshim.

---

[357] At-Tabarî (1/464).
[358] Cette dernière interprétation est mentionnée par Ar-Râzî.
[359] Muslim (2731).

﴿ وَعَلَّمَ ءَادَمَ ٱلْأَسْمَآءَ كُلَّهَا ثُمَّ عَرَضَهُمْ عَلَى ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ فَقَالَ أَنۢبِـُٔونِى بِأَسْمَآءِ هَٰٓؤُلَآءِ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٣١﴾ قَالُوا۟ سُبْحَٰنَكَ لَا عِلْمَ لَنَآ إِلَّا مَا عَلَّمْتَنَآ ۖ إِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَلِيمُ ٱلْحَكِيمُ ﴿٣٢﴾ قَالَ يَٰٓـَٔادَمُ أَنۢبِئْهُم بِأَسْمَآئِهِمْ ۖ فَلَمَّآ أَنۢبَأَهُم بِأَسْمَآئِهِمْ قَالَ أَلَمْ أَقُل لَّكُمْ إِنِّىٓ أَعْلَمُ غَيْبَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَأَعْلَمُ مَا تُبْدُونَ وَمَا كُنتُمْ تَكْتُمُونَ ﴿٣٣﴾ ﴾

﴿ (31). Et Il apprit à Âdam tous les noms [de toutes choses], puis Il les présenta aux anges et dit : « Informez-Moi des noms de ceux-là, si vous êtes véridiques ! » (32). Ils dirent : « Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous as appris. Certes c'est Toi l'Omniscient, le Sage ! » (33). Il dit : « Ô Âdam, informe-les de ces noms ! » Puis quand celui-ci les eut informés de ces noms, Allah dit : « Ne vous ai-Je pas dit que Je connais les mystères des cieux et de la Terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez ? » ﴾

Âdam est supérieur aux anges (V31-33)

Allah enseigna en effet à Âdam, et non pas aux anges, les noms de toute chose, une fois que ces derniers se sont prosternés devant lui. Allah montra par cela le prestige dont jouissait Âdam, du fait de cette science dont il fut doté et de laquelle Il priva les anges.

﴿ Il apprit à Âdam tous les noms ﴾, c'est-à-dire les mots grâce auxquels les hommes communiquent[360], même les plus insignifiants.[361]

Dans le long hadith de l'intercession, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Ils iront voir Âdam et lui diront : "Tu es le père des hommes, Allah t'a créé de Sa main, Il a donné l'ordre aux anges de se prosterner devant toi, et Il t'a enseigné les noms de toute chose !" »**[362]

﴿ Puis, Il les présenta aux anges ﴾, c'est-à-dire les choses, comme le dit 'Abdu-r-Razzâq, selon Ma'mar, d'après Qatâda. Allah leur demanda de nommer ces choses.[363]

---

[360] Aṭ-Ṭabarî (1/458).

[361] Tels que « marmite » ou « pet », comme l'a dit Ibn 'Abbâs. Aṭ-Ṭabarî (1/485).

[362] D'après Anas Ibn Mâlik. Rapporté par Al-Bukhârî, Muslim (1/181), An-Nasâ'î (6/284). *Fath Al-Bârî* (8/10).

[363] 'Abdu-r-Razzâq (1/42).

﴿ **Ils dirent : « Gloire à Toi ! Nous n'avons de savoir que ce que Tu nous as appris. Certes c'est Toi l'Omniscient, le Sage ! »** ﴾ Les créatures n'ont de science que ce qu'Allah leur a appris. Les anges attestèrent ainsi de la sagesse d'Allah, et reconnurent qu'accorder une science à certains et en priver d'autres fait partie de Sa sagesse.

La supériorité d'Âdam est exposée

Zayd Ibn Aslam affirme qu'Âdam énuméra les noms des anges, en disant : « Toi, tu es Jibrîl, toi Mîkâ'îl, toi Isrâfîl », ainsi de suite jusqu'au nom du corbeau.[364]

Mujâhid explique qu'Âdam mentionna le nom de toute chose, la colombe, le corbeau et autre.[365]

Une fois que la supériorité d'Âdam apparut clairement, Allah dit aux anges : ﴿ **« Ne vous ai-Je pas dit que Je connais les mystères des cieux et de la Terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez ? »** ﴾, ne vous ai-Je pas dit que Je connais les mystères du monde, qu'ils soient apparents ou cachés ?

﴿ وَإِن تَجْهَرْ بِٱلْقَوْلِ فَإِنَّهُۥ يَعْلَمُ ٱلسِّرَّ وَأَخْفَى ۝٧ ﴾

﴿ **Et si tu élèves la voix, Il connaît certes les secrets, mêmes les plus cachés.** ﴾[366]

D'après Ad-Dahhâk, Ibn 'Abbâs ﷺ interprète ce verset : ﴿ **Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez** ﴾, en disant que cela fait allusion à l'orgueil et l'égarement de Satan qu'il cachait aux autres.[367]

Quant à Ar-Rabî' Ibn Anas[368], il fit ce commentaire : « Ce qu'ils divulguèrent fut cette parole : ﴿ **Vas-Tu y désigner quelqu'un qui y sèmera le désordre et y répandra le sang ?** ﴾, et ce qu'ils cachèrent fut ce qu'ils se dirent entre eux, à savoir qu'il n'y aura aucune créature meilleure qu'eux. Par la suite, ils reconnurent la supériorité d'Âdam sur eux, excepté Iblîs. »

---

[364] Ibn Abî Hâtim (1/118).
[365] Ibn Abî Hâtim (1/119), avis partagé par Sa'îd Ibn Jubayr, Al-Hasan et Qatâda.
[366] S20 V7. Voir aussi S27 V25-26.
[367] At-Tabarî (1/498).
[368] Cité par Abû Ja'far Ar-Râzî.

﴿ وَإِذْ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟ لِـَٔادَمَ فَسَجَدُوٓا۟ إِلَّآ إِبْلِيسَ أَبَىٰ وَٱسْتَكْبَرَ وَكَانَ مِنَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٣٤﴾ ﴾

﴿ (34). Et lorsque Nous demandâmes aux anges de se prosterner devant Âdam, ils se prosternèrent à l'exception d'Iblîs qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles. ﴾

La prosternation des anges devant Âdam (V34)

Par l'ordre donné aux anges de se prosterner devant Âdam, Allah honora considérablement ce dernier. De nombreux hadiths confirment cette prosternation des anges devant Âdam. Citons notamment cet extrait du hadith de l'intercession, dans lequel Mûsâ dit à Âdam : **« Est-ce toi, Âdam, qu'Allah créa de Sa main, auquel Il insuffla de Son esprit et devant lequel Il fit se prosterner les anges ? »**[369]

Qatâda explique que les anges se prosternèrent, par obéissance à Allah, et ce fut là un honneur pour Âdam.[370]

D'autres disent que cette prosternation était une salutation et une marque d'estime envers Âdam, à l'instar de la prosternation de la famille de Yûsuf devant ce dernier :

﴿ وَرَفَعَ أَبَوَيْهِ عَلَى ٱلْعَرْشِ وَخَرُّوا۟ لَهُۥ سُجَّدًا ۖ ﴾

﴿ Et il éleva ses parents sur le trône, et tous tombèrent devant lui, prosternés (...). ﴾[371]

Toutefois, cette prosternation, bien que permise aux communautés nous ayant précédés, est désormais interdite. Mu'âdh ﷺ dit un jour au Prophète ﷺ : « Je suis allé au Shâm et j'ai vu les gens se prosterner devant leurs moines et savants religieux. Or personne ne mérite plus que l'on se prosterne devant lui que toi, ô Messager d'Allah ! » Le Prophète ﷺ dit alors : **« Non ! Si j'avais ordonné à un humain de se prosterner devant un autre, j'aurais ordonné à la femme de se prosterner devant son époux, au vu de l'importance des droits qu'il a sur elle. »**[372]

---

[369] Abû Dâwud (5/28).
[370] At-Tabarî (1/512).
[371] S12 V100.
[372] At-Tirmidhî (1159). Cette exégèse est celle d'Ar-Râzî.

Le refus et l'orgueil d'Iblîs

Iblîs fut concerné par l'ordre de se prosterner devant Âdam alors qu'il n'était pas un ange. Plutôt, il leur ressemblait parce qu'il accomplissait les mêmes choses qu'eux.

Ibn 'Abbâs ﷺ commenta : « Avant de commettre ce péché, Iblîs était avec les anges, il se nommait 'Azâzîl. Il habitait la Terre et était parmi les plus pieux et les plus savants, d'où son orgueil. Il faisait partie de la tribu appelée "djinns". »[373]

Allah dit : ﴿ **A l'exception d'Iblîs qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles.** ﴾ Qatâda affirme qu'Iblîs jalousa Âdam à cause de l'honneur qui lui était fait. Il dit : « Tu m'as créé de feu, et Tu l'as créé d'argile ! » Le premier péché commis le fut par orgueil ; l'ennemi d'Allah, par orgueil, refusa de se prosterner devant Âdam.[374]

A ce sujet, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **N'entrera pas au Paradis celui qui a dans le cœur un grain de moutarde d'orgueil !** »[375]

C'est ainsi qu'Iblîs fut chassé du Paradis et privé de toute miséricorde divine.

﴿ وَقُلْنَا يَٰٓـَٔادَمُ ٱسْكُنْ أَنتَ وَزَوْجُكَ ٱلْجَنَّةَ وَكُلَا مِنْهَا رَغَدًا حَيْثُ شِئْتُمَا وَلَا تَقْرَبَا هَٰذِهِ ٱلشَّجَرَةَ فَتَكُونَا مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٣٥﴾ فَأَزَلَّهُمَا ٱلشَّيْطَٰنُ عَنْهَا فَأَخْرَجَهُمَا مِمَّا كَانَا فِيهِ ۖ وَقُلْنَا ٱهْبِطُوا۟ بَعْضُكُمْ لِبَعْضٍ عَدُوٌّ ۖ وَلَكُمْ فِى ٱلْأَرْضِ مُسْتَقَرٌّ وَمَتَٰعٌ إِلَىٰ حِينٍ ﴿٣٦﴾ ﴾

﴿ **(35). Et Nous dîmes : « Ô Âdam, habite le Paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous à votre guise, mais n'approchez pas de l'arbre que voici, sinon vous seriez du nombre des injustes ! » (36). Peu de temps après, Satan les fit glisser de là et les fit sortir du lieu où ils étaient. Et Nous dîmes : « Descendez [du Paradis], ennemis les uns des autres. Et pour vous il y aura une demeure sur la Terre, et un usufruit pour un temps.** ﴾

Un nouvel honneur pour Âdam (V35)

Allah donna à Âdam l'accès à Son Paradis, et lui permit de s'y délecter à loisir, où il jouira d'une vie paisible et sereine.

---

[373] Cité par Muḥammad Ibn Isḥâq. At-Tabarî (1/502).
[374] Ibn Abî Ḥâtim (1/123).
[375] Muslim (1/93).

On rapporte qu'Abû Dharr ﷺ demanda au Prophète ﷺ : « Ô Messager d'Allah ! Âdam était-il un Prophète ? » Il répondit : **« Oui, il était un Prophète et un Messager, auquel Allah S'adressa directement en disant : ﴿ Habite le Paradis, toi et ton épouse. ﴾ »**[376]

La création de Hawwâ' précéda l'entrée d'Âdam au Paradis

C'est ce qu'indique ce verset, comme l'affirme Muhammad Ibn Ishâq : « Lorsqu'Allah eut blâmé Iblîs, Il dit à Âdam, auquel Il avait appris les noms de toute chose : **﴿ Ô Âdam, informe-Moi de leurs noms ! ﴾** jusqu'à **﴿ Tu es certes l'Omniscient, le Sage. ﴾** Puis, Âdam fut profondément endormi, d'après les récits des gens de la Thora et des savants (parmi lesquels Ibn 'Abbâs ﷺ). Durant son sommeil, Allah avait extrait l'une de ses côtes gauches qu'il remplaça par de la chair. De cette côte fut créée Hawwâ', une femme auprès de laquelle Âdam allait trouver le repos. Une fois réveillé, Âdam trouva auprès de lui Hawwâ'. Certains récits mentionnent qu'il dit alors : « Ma chair, mon sang, mon épouse ! », mais Allah est le plus savant. Il trouva avec elle repos et sérénité. C'est ainsi qu'après les avoir unis par le mariage, et après qu'Âdam eut goûté au repos, Allah lui dit directement : **﴿ Ô Âdam, habite le Paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous à votre guise, mais n'approchez pas de l'arbre que voici, sinon vous seriez du nombre des injustes ! ﴾ »**[377]

L'épreuve d'Âdam (V36)

Allah éprouva Âdam par cette interdiction : **﴿ mais n'approchez pas de l'arbre que voici ! ﴾**

Quant à savoir de quel arbre il s'agissait, les savants ont divergé. Certains ont dit qu'il s'agissait de la vigne, d'autres du froment ou encore du dattier ou du figuier. Certains ont dit que celui qui mange de cet arbre perd son état de pureté rituelle, d'autres ont dit que les anges en mangent pour atteindre l'immortalité.

Abû Ja'far Ibn Jarîr, quant à lui, affirme que c'est un arbre au Paradis, et qu'Allah a interdit à Âdam et à son épouse d'en manger. Toutefois, ils mangèrent de ses fruits. Quant à déterminer de quelle espèce d'arbre il s'agissait, nous n'avons aucun texte dans le Coran ou la sunna nous permettant de le savoir, d'ailleurs, cette information n'est pas nécessaire. Et Allah est le plus savant.[378]

---

[376] Al-'Azhama (5/1553), mentionné par Abû Bakr Ibn Mardawayh.
[377] At-Tabarî (1/514).
[378] At-Tabarî (1/520). Avis le plus juste, partagé par Ar-Râzî.

﴿ **Peu de temps après, Satan les fit glisser de là** ﴾, ce verset peut être lu de deux façons. Il se peut que le pronom arabe « 'anhâ » (عنها) désigne le Paradis, comme nous l'avons traduit, il signifie donc que Satan les éloigna du Paradis.[379]

Une autre lecture consiste à ce que le pronom renvoie à l'arbre, dans ce cas, il faudrait traduire le verset ainsi : « Satan les fit glisser à cause de lui », il leur fit commettre un péché à cause de cet arbre. Telle est l'exégèse de Qatâda et d'Al-Ḥasan.[380]

﴿ **Et les fit sortir du lieu où ils étaient** ﴾, et leur ôta ce dont ils jouissaient, à savoir les vêtements, le lieu de séjour, les bienfaits et la sérénité.

﴿ **Et Nous dîmes : « Descendez [du Paradis], ennemis les uns des autres. Et pour vous il y aura une demeure sur la Terre, et un usufruit pour un temps** ﴾, c'est-à-dire : Vous trouverez sur Terre un lieu de séjour provisoire et une subsistance, jusqu'au Jour de la Résurrection.

Le séjour d'Âdam au Paradis

Ibn 'Abbâs ﷺ affirme qu'Âdam ne demeura au Paradis qu'entre la prière de l'après-midi et celle du coucher de soleil.[381]

Ibn Abî Ḥâtim rapporte ce commentaire d'Ibn 'Abbâs : « Allah fit descendre Âdam et l'installa à Daḥnâ, sur une terre située entre La Mecque et Ṭâ'if. »[382]

Al-Ḥasan Al-Baṣrî affirme : « Allah fit descendre Âdam en Inde, Ḥawwâ' à Djeddah, Iblîs à Dastamîsân, près de Bassora, et le serpent à Ispahan. »[383]

Selon Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Le meilleur jour sur lequel le Soleil se lève est le vendredi ; c'est le jour où Âdam fut créé, le jour où il entra au Paradis et le jour où il en fut expulsé.** »[384]

Certains ont objecté en se demandant comment, si le Paradis duquel Âdam fut chassé se trouvait au ciel, Iblîs a-t-il pu y pénétrer pour insuffler ces propos à Âdam, alors qu'il en avait auparavant été exclu par un décret d'Allah, et certes les décrets d'Allah sont inexorables et nul ne peut y échapper. C'est ainsi que certains savants ont affirmé que le Paradis duquel Âdam fut chassé se trouvait sur Terre et non au ciel.[385]

---

[379] Ibn Abî Ḥâtim (1/128).
[380] Ibn Abî Ḥâtim (1/128 et 129).
[381] D'après Al-Ḥâkim (2/542) qui affirme que le hadith est authentique d'après les critères d'Al-Bukhârî et Muslim même si ceux-ci ne l'ont pas rapporté.
[382] Ibn Abî Ḥâtim (1/131).
[383] Ibn Abî Ḥâtim (1/312).
[384] Muslim (2/585), An-Nasâ'î (3/90).
[385] Nous avons expliqué ceci en détails dans l'ouvrage *Al-Bidâya wa An-Nihâya.*

Quant à ceux qui considèrent que le Paradis se trouvait bien au ciel, ils ont stipulé que Satan s'y était vu interdire l'accès avec les honneurs, mais qu'il pouvait y entrer en se dérobant, humilié. La Thora indique qu'il y serait entré dans la bouche du serpent.

D'autres ont dit qu'il a pu suggérer à Âdam de manger de l'arbre tout en se trouvant à l'extérieur du Paradis, ou même en étant sur Terre.[386]

﴿ فَتَلَقَّىٰٓ ءَادَمُ مِن رَّبِّهِۦ كَلِمَٰتٍ فَتَابَ عَلَيْهِ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٣٧﴾ ﴾

﴿ (37). Puis Âdam reçut de son Seigneur des paroles, et Allah agréa son repentir, car c'est Lui certes, l'Accueillant au repentir, le Très-Miséricordieux. ﴾

Âdam invoqua Allah et se repentit à Lui (V37)

Cette invocation est précisée dans les versets suivants[387] :

﴿ قَالَا رَبَّنَا ظَلَمْنَآ أَنفُسَنَا وَإِن لَّمْ تَغْفِرْ لَنَا وَتَرْحَمْنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٢٣﴾ ﴾

﴿ Tous deux dirent : « Ô notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes ! Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants ! » ﴾[388]

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporta : **« Âdam dit : "Ô Seigneur ! Ne m'as-Tu pas créé de Ta main ?" - "Si !", répondit-Il. Il demanda : "Ne m'as-Tu pas insufflé de Ton esprit ?" Il acquiesça. Il demanda : "Lorsque j'ai éternué, ne m'as-Tu pas répondu : "Qu'Allah te fasse miséricorde ?" Et Ta miséricorde, ne l'emporte-t-elle pas sur Ta colère ?" Il acquiesça à nouveau. Il demanda : "N'as-Tu pas prédestiné que j'allais agir de la sorte ?" Il acquiesça. Il demanda alors : "Si je me repens, m'accorderas-Tu le retour au Paradis ?" Il acquiesça. »**[389]

---

[386] Tel est l'avis d'Az-Zamakhsharî.

[387] Ceci est l'avis de Mujâhid, Sa'îd Ibn Jubayr, Abû Al-'Âliya, Ar-Rabî' Ibn Anas, Al-Hasan, Qatâda, Muhammad Ibn Ka'b Al-Qurazhî, Khâlid Ibn Ma'dân, 'Atâ' Al-Khurâsânî et 'Abdu-r-Rahmân Ibn Zayd Ibn Aslam. Ibn Abî Hâtim (1/136), At-Tabarî (1/543, 546).

[388] S7 V23.

[389] Récit mentionné par As-Suddî. At-Tabarî (1/543). Al-'Awfî, Sa'îd Ibn Jubayr et Sa'îd Ibn Ma'bad rapportèrent un récit similaire, d'après Ibn 'Abbâs. Al-Hâkim le rapporte aussi dans *Al-Mustadrak* en précisant qu'il est authentique, bien qu'Al-Bukhârî et Muslim ne l'aient pas rapporté.

﴿ **C'est Lui certes, l'Accueillant au repentir, le Très-Miséricordieux.** ﴾ Par bonté et miséricorde envers Ses créatures, Il leur pardonne leurs péchés et accepte leur repentir, nulle divinité digne d'adoration en dehors de Lui ![390]

﴿ قُلْنَا ٱهْبِطُوا۟ مِنْهَا جَمِيعًا ۖ فَإِمَّا يَأْتِيَنَّكُم مِّنِّى هُدًى فَمَن تَبِعَ هُدَاىَ فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٣٨﴾ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَكَذَّبُوا۟ بِـَٔايَـٰتِنَآ أُو۟لَـٰٓئِكَ أَصْحَـٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَـٰلِدُونَ ﴿٣٩﴾ ﴾

﴿ **(38). Nous dîmes : « Descendez tous d'ici ! Toutes les fois que Je vous enverrai une guidée, ceux qui la suivront n'auront à éprouver ni crainte ni affliction ! (39). Quant à ceux qui ont mécru [à Nos Messagers] et ont traité Nos signes de mensonge, ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement.** ﴾

Lorsqu'Allah fit descendre Âdam et son épouse du Paradis, Il les informa de la révélation prochaine de Livres et de l'envoi de Messagers. Cela concerne leurs descendants.

Abû Al-'Âliya affirme que le terme « guidée » (هُدًى) désigne les Prophètes, les Messagers et les signes divins.[391]

﴿ **Ceux qui la suivront n'auront à éprouver ni crainte ni affliction !** ﴾, c'est-à-dire qu'ils ne craindront rien dans l'au-delà, et ils ne seront pas affligés pour ce qu'ils ont manqué dans ce bas-monde, comme Allah le dit dans la sourate Tâ-Hâ :

﴿ قَالَ ٱهْبِطَا مِنْهَا جَمِيعًۢا ۖ بَعْضُكُمْ لِبَعْضٍ عَدُوٌّ ۖ فَإِمَّا يَأْتِيَنَّكُم مِّنِّى هُدًى فَمَنِ ٱتَّبَعَ هُدَاىَ فَلَا يَضِلُّ وَلَا يَشْقَىٰ ﴿١٢٣﴾ ﴾

﴿ **Il dit : « Descendez d'ici, [vous serez] tous [avec vos descendants], ennemis les uns des autres. Puis, si jamais une guidée vous vient de Ma part, quiconque suit Ma guidée ne s'égarera ni ne sera malheureux… »** ﴾ [392]

Ibn 'Abbâs ﷺ explique ainsi qu'il ne sera pas malheureux dans l'au-delà, ni égaré ici-bas.[393]

﴿ **Quant à ceux qui ont mécru [à Nos Messagers] et ont traité Nos signes de mensonge, ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement** ﴾, nul ne pourra les sauver et ils ne s'échapperont pas.

---

[390] A ce sujet, voir aussi S9 V104, S4 V110 et S25 V71, entre autres.
[391] Ibn Abî Hâtim (1/139).
[392] S20 V123. Voir aussi S20 V124.
[393] At-Tabarî (18/389).

﴿ يَٰبَنِيٓ إِسۡرَٰٓءِيلَ ٱذۡكُرُواْ نِعۡمَتِيَ ٱلَّتِيٓ أَنۡعَمۡتُ عَلَيۡكُمۡ وَأَوۡفُواْ بِعَهۡدِيٓ أُوفِ بِعَهۡدِكُمۡ وَإِيَّٰيَ فَٱرۡهَبُونِ ﴿٤٠﴾ وَءَامِنُواْ بِمَآ أَنزَلۡتُ مُصَدِّقٗا لِّمَا مَعَكُمۡ وَلَا تَكُونُوٓاْ أَوَّلَ كَافِرِۭ بِهِۦۖ وَلَا تَشۡتَرُواْ بِـَٔايَٰتِي ثَمَنٗا قَلِيلٗا وَإِيَّٰيَ فَٱتَّقُونِ ﴿٤١﴾ ﴾

﴿ (40). Ô Enfants d'Isrâ'îl, rappelez-vous Mon bienfait dont Je vous ai comblés. Tenez vos engagements envers Moi, Je tiendrai les Miens. Et craignez-Moi ! (41). Et croyez à ce que J'ai fait descendre, en confirmation de ce qui était déjà avec vous, et ne soyez pas les premiers à y mécroire. Et ne troquez pas Mes révélations à vil prix. Et craignez-Moi donc ! ﴾

L'ordre donné aux juifs d'embrasser l'islam (V40-41)

Allah, le Très-Haut, ordonne aux juifs de se soumettre à l'islam et de suivre la voie de Muḥammad ﷺ. Il mentionne leur ancêtre, Isrâ'îl, qui n'est autre que le Prophète Ya'qûb[394], de façon à leur dire : « Ô vous, Fils de Mon Serviteur pieux et soumis, suivez la vérité, tout comme lui ! »[395]

Isrâ'îl n'est autre que Ya'qûb (Jacob)

Ceci est attesté par le récit de 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Abbâs ﷺ : « Des juifs vinrent au Prophète ﷺ, qui leur dit : **"Savez-vous qu'Isrâ'îl n'est autre que Ya'qûb ?"** Ils répondirent : "Ô Allah ! Oui !" Le Prophète ﷺ dit alors : **"Ô Allah, sois Témoin !"** »[396]

D'après 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Abbâs ﷺ, Isrâ'îl signifie « serviteur d'Allah ».[397]

Les bienfaits dont Allah a comblé les juifs

Allah dit : ﴿ **Rappelez-vous Mon bienfait dont Je vous ai comblés.** ﴾ Mujâhid cite à titre d'exemple le fait qu'Allah leur a fait jaillir des sources d'un rocher, qu'Il a fait descendre la manne et les cailles et qu'Il les a sauvés des gens de Pharaon.[398]

---

[394] Jacob.
[395] Voir cette façon d'interpeler les hommes dans la S17 V3.
[396] Rapporté par Abû Dâwud Aṭ-Ṭayâlisî (356).
[397] Aṭ-Ṭabarî (1/553).
[398] Aṭ-Ṭabarî (1/556).

Quant à Abû Al-'Âliya, il affirme que le bienfait en question est d'avoir suscité parmi eux Prophètes et Messagers et de leur avoir révélé les Livres.[399] Cette dernière exégèse est en accord avec le verset suivant :

﴿ وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِۦ يَٰقَوْمِ ٱذْكُرُوا۟ نِعْمَةَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ جَعَلَ فِيكُمْ أَنۢبِيَآءَ وَجَعَلَكُم مُّلُوكًا وَءَاتَىٰكُم مَّا لَمْ يُؤْتِ أَحَدًا مِّنَ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٢٠﴾ ﴾

﴿ Et lorsque Mûsâ dit à son peuple : « Ô mon peuple ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsqu'Il a désigné parmi vous des Prophètes et a fait de vous des rois. Et Il vous a donné ce qu'Il n'avait donné à nul autre parmi les mondes… » ﴾[400]

Quant à Ibn 'Abbâs ﷺ, d'après Muḥammad Ibn Isḥâq, il affirme que ce bienfait est le fait qu'Il les a sauvés de Pharaon et des siens.

Allah rappelle aux juifs leur engagement envers Lui

﴿ Tenez vos engagements envers Moi, Je tiendrai les Miens. Et craignez-Moi ! ﴾, c'est-à-dire l'engagement de suivre le Prophète ﷺ lorsqu'il vous apparaîtra. Si cet engagement est respecté, Allah S'engage à les libérer des chaînes qui entravaient leurs cous, à cause de leurs péchés.[401]

Ar-Râzî cite de nombreuses annonces des Prophètes de l'avènement de Muḥammad ﷺ. Quant à Abû Al-'Âliya, il affirme que l'engagement consiste à suivre la religion musulmane.[402]

Al-Ḥasan Al-Baṣrî explique, quant à lui, cet engagement par celui qui est cité dans les versets suivants :

﴿ ۞ وَلَقَدْ أَخَذَ ٱللَّهُ مِيثَٰقَ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ وَبَعَثْنَا مِنْهُمُ ٱثْنَىْ عَشَرَ نَقِيبًا ۖ وَقَالَ ٱللَّهُ إِنِّى مَعَكُمْ ۖ لَئِنْ أَقَمْتُمُ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَيْتُمُ ٱلزَّكَوٰةَ وَءَامَنتُم بِرُسُلِى وَعَزَّرْتُمُوهُمْ وَأَقْرَضْتُمُ ٱللَّهَ قَرْضًا حَسَنًا لَّأُكَفِّرَنَّ عَنكُمْ سَيِّـَٔاتِكُمْ وَلَأُدْخِلَنَّكُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ ﴾

---

[399] Aṭ-Ṭabarî (1/556).
[400] S5 V20.
[401] Aṭ-Ṭabarî (1/555, 558).
[402] Aṭ-Ṭabarî (1/558).

﴿ **Et Allah certes prit l'engagement des Enfants d'Isrâ'îl. Nous suscitâmes douze chefs parmi eux. Et Allah dit : « Je suis avec vous, pourvu que vous accomplissiez la prière, vous acquittiez de l'aumône légale, croyiez en Mes Messagers, les aidiez et fassiez à Allah un bon prêt. Alors, certes, J'effacerai vos méfaits, et vous ferai entrer aux jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. (...) »** ﴾[403]

Quant à l'engagement d'Allah envers eux, il s'agit, selon Ibn 'Abbâs, cité par Ad-Dahhâk, de leur témoigner Sa satisfaction et de les faire entrer au Paradis.[404]

﴿ **Craignez-Moi donc !** ﴾, As-Suddî, Abû Al-'Âliya, Ar-Rabî' Ibn Anas et Qatâda affirment que cela signifie qu'il faut craindre Allah.[405]

Quant à Ibn 'Abbâs ﷺ, il estime que cela fait allusion au châtiment réservé à leurs ancêtres, qu'ils doivent redouter, comme le fait d'être métamorphosés.[406]

Alors qu'Allah les invitait à la foi en suscitant leur désir et leur espoir, Il use cette fois de mise en garde et compte susciter leur crainte.

Il dit : ﴿ **Et croyez à ce que J'ai fait descendre, en confirmation de ce qui était déjà avec vous** ﴾, c'est-à-dire le Coran, révélé à Muhammad ﷺ, le Prophète illettré et arabe.

Le Coran confirme ce qui était aux mains des juifs. En effet, d'après Abû Al-'Âliya, la Thora et l'Evangile annoncent l'avènement de Muhammad ﷺ. Mujâhid, Ar-Rabî' Ibn Anas et Qatâda sont aussi de cet avis.[407]

﴿ **Et ne soyez pas les premiers à y mécroire** ﴾, c'est-à-dire ne soyez pas les premiers à renier Muhammad ﷺ alors que vous détenez une science à son sujet que nul autre que vous ne détient, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ.[408]

Quant à Ibn Jarîr, il estime que le pronom « y » fait référence au Coran et non pas à Muhammad ﷺ. Toujours est-il que les deux sens se rejoignent, car qui mécroit au Coran a mécru à Muhammad ﷺ.

La parole ﴿ **les premiers à y mécroire** ﴾ signifie « les premiers parmi les Fils d'Isrâ'îl ». En effet, nombreux sont ceux qui y mécrurent avant cela, parmi les Quraychites et les tribus arabes. Il est ici fait référence aux juifs de Médine, qui furent les premiers Fils d'Isrâ'îl auxquels le Coran s'adressa.

---

[403] S5 V12.
[404] Ibn Abî Hâtim (1/143). Avis partagé par As-Suddî, Abû Al-'Âliya et Ar-Rabî' Ibn Anas.
[405] At-Tabarî (1/560).
[406] Ibn Abî Hâtim (1/144).
[407] Ibn Abî Hâtim (1/145).
[408] Avis partagé par Abû Al-'Âliya, Al-Hasan, As-Suddî et Ar-Rabî' Ibn Anas.

« Et ne troquez pas Mes révélations à vil prix. Et craignez-Moi donc ! », c'est-à-dire n'échangez pas Mes versets et la foi contre l'amour de ce bas-monde et ses délices !

Talaq Ibn Habîb explique la crainte par le fait d'être guidé par Allah à tel point qu'on Lui obéit et que l'on s'écarte de Ses interdits, par espoir de Sa miséricorde et crainte de Son châtiment.[409]

﴿ وَلَا تَلْبِسُوا الْحَقَّ بِالْبَاطِلِ وَتَكْتُمُوا الْحَقَّ وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٤٢﴾ وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ وَارْكَعُوا مَعَ الرَّاكِعِينَ ﴿٤٣﴾ ﴾

« (42). Et ne mêlez pas le faux à la vérité et ne cachez pas la vérité, alors que vous savez ! (43). Et accomplissez la prière, acquittez-vous de l'aumône légale et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent. »

Allah, le Très-Haut, interdit aux juifs de mélanger le mensonge à la vérité, de cacher la vérité et d'embellir le mensonge. Qatâda a expliqué cette parole **« ne mêlez pas le faux à la vérité »**, par « ne mêlez pas le judaïsme et le christianisme à l'islam », **« alors que vous savez »** que l'islam est la religion d'Allah, tandis que vos religions ne proviennent pas d'Allah.[410]

« Et accomplissez la prière, acquittez-vous de l'aumône légale et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent », selon Muqâtil, Allah ordonne ici aux gens du Livre de prier avec le Prophète ﷺ et de lui verser l'aumône légale. **« Inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent »**, c'est-à-dire les musulmans. C'est une façon de leur dire d'être des leurs.[411]

De nombreux savants utilisent ce verset pour prouver l'obligation de l'accomplissement de la prière en commun avec les musulmans.

﴿ ۞ أَتَأْمُرُونَ النَّاسَ بِالْبِرِّ وَتَنسَوْنَ أَنفُسَكُمْ وَأَنتُمْ تَتْلُونَ الْكِتَابَ ۚ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٤٤﴾ ﴾

« (44). Commanderez-vous aux gens de faire le bien tout en l'oubliant pour vous-mêmes alors que vous récitez le Livre ? Etes-vous donc dépourvus de raison ? »

---

[409] Ibn Abî Hâtim (1/147).
[410] Ibn Abî Hâtim (1/147). Al-Hasan Al-Basrî en fit une interprétation semblable.
[411] Al-Kashshâf (1/133).

Un reproche à ceux qui commandent le bien sans l'accomplir eux-mêmes (V44)

C'est là un sévère avertissement aux gens du Livre qui invitent les autres à accomplir le bien alors qu'ils ne mettent eux-mêmes pas en pratique leurs conseils, bien qu'ils récitent le Livre et connaissent la menace qui pèse sur ceux qui délaissent les obligations religieuses.

'Abdu-r-Razzâq rapporte, d'après Ma'mar, que Qatâda commenta ce verset en disant que les Fils d'Isrâ'îl commandaient souvent aux gens l'accomplissement d'œuvres pies et l'obéissance à Allah bien que leurs actes ne soient pas en accord avec ces conseils. Dans ce verset, Allah les condamne sévèrement.[412]

Les hypocrites agissaient également de la sorte. Or celui qui appelle au bien doit être le premier à s'y astreindre.[413]

﴿ **Etes-vous donc dépourvus de raison ?** ﴾, c'est-à-dire : « Vous interdisez aux gens de renier vos Prophètes et de rompre leur engagement se trouvant dans la Thora alors que vous reniez l'engagement contracté envers Moi et qui se trouve dans votre Livre, à savoir, de croire en Mon Prophète ! »[414]

Le reproche ne porte pas sur le fait d'avoir incité les autres au bien sans le faire eux-mêmes, car l'ordonnance du bien est obligatoire au savant, toutefois fait également partie de son devoir le fait de l'accomplir. Le Très-Haut[415] cite d'ailleurs les paroles de Shu'ayb عليه السلام :

﴿ وَمَآ أُرِيدُ أَنْ أُخَالِفَكُمْ إِلَىٰ مَآ أَنْهَىٰكُمْ عَنْهُ ۚ إِنْ أُرِيدُ إِلَّا ٱلْإِصْلَٰحَ مَا ٱسْتَطَعْتُ ۚ وَمَا تَوْفِيقِىٓ إِلَّا بِٱللَّهِ ۚ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ ﴿٨٨﴾ ﴾

﴿ **(...) Je ne veux nullement faire ce que je vous interdis. Je ne veux que la réforme, autant que je le puis. Et ma réussite ne dépend que d'Allah. En Lui je place ma confiance, et c'est vers Lui que je reviens repentant.** ﴾[416]

Ainsi, l'ordonnance du bien et son accomplissement sont deux obligations, et l'absence de l'une ne rend pas l'autre invalide, tel est l'avis le plus juste.

---

[412] 'Abdu-r-Razzâq (1/44).
[413] At-Tabarî (2/8), As-Suddî et Ibn Jarîr.
[414] At-Tabarî (2/7). Ibn 'Abbâs, mentionné par Muḥammad Ibn Isḥâq.
[415] On peut aussi citer les versets suivants : S61 V2/3.
[416] S11 V88.

Dans un récit d'Abû Wâ'il se trouve cette parole du Messager d'Allah ﷺ : « **Au Jour de la Résurrection, on fera venir un homme que l'on jettera dans le Feu. Ses intestins sortiront de son corps et il tournera autour d'eux dans le Feu, comme un âne qui tourne autour de la meule. Les gens de l'Enfer, rassemblés autour de lui, lui diront : "Ô untel ! Que t'arrive-t-il ? Ne nous ordonnais-tu pas le bien et ne nous interdisais-tu pas le mal ?" Il répondra : "Je vous ordonnais le bien alors que je ne le faisais pas, et je vous interdisais le mal alors que je m'y adonnais." »**[417]

Mâlik Ibn Rabî' rapporte avoir entendu Sa'îd Ibn Jubayr dire : « Si l'homme ne pouvait ordonner le bien et interdire le mal qu'à condition d'être exempt de défaut, nul ne pourrait le faire ! » Mâlik commenta en disant : « Il a dit vrai, car existe-t-il un Homme parfait ? »

﴿ وَٱسْتَعِينُوا۟ بِٱلصَّبْرِ وَٱلصَّلَوٰةِ ۚ وَإِنَّهَا لَكَبِيرَةٌ إِلَّا عَلَى ٱلْخَٰشِعِينَ ﴿٤٥﴾ ٱلَّذِينَ يَظُنُّونَ أَنَّهُم مُّلَٰقُوا۟ رَبِّهِمْ وَأَنَّهُمْ إِلَيْهِ رَٰجِعُونَ ﴿٤٦﴾ ﴾

(45). Et cherchez secours dans l'endurance et la prière ; certes, elle est une lourde obligation, sauf pour les humbles, (46). qui savent qu'ils rencontreront leur Seigneur [après leur Résurrection] et qu'ils retourneront à Lui.

La recherche de secours dans la patience et la prière (V45-46)

Allah, le Très-Haut, exhorte Ses serviteurs à chercher secours dans la patience et la prière afin d'obtenir le bien ici-bas et dans l'au-delà. Muqâtil Ibn Ḥayyân explique que ce verset ordonne aux hommes de faire preuve de patience dans l'accomplissement des obligations, parmi lesquelles la prière.

Mujâhid est d'avis que le terme « patience » désigne le jeûne.[418] C'est pour cela que, d'après Al-Qurṭubî, le mois de Ramaḍân est appelé mois de la patience.[419]

D'autres ont dit que la patience concerne le fait de renoncer aux péchés.

'Umar Ibn Al-Khaṭṭâb رضي الله عنه a dit : « Il existe deux sortes de patience : la patience face aux malheurs, qui est louable, et la patience pour renoncer aux interdits, qui est meilleure encore. »[420]

---

[417] *Fatḥ Al-Bârî* (6/381), Muslim (4/2291).
[418] Ibn Abî Ḥâtim (1/154).
[419] Al-Qurṭubî (1/372).

Quant à la prière, elle est l'un des meilleurs remparts contre l'égarement, comme le dit le Très-Haut :

﴿ ٱتْلُ مَآ أُوحِىَ إِلَيْكَ مِنَ ٱلْكِتَٰبِ وَأَقِمِ ٱلصَّلَوٰةَ ۖ إِنَّ ٱلصَّلَوٰةَ تَنْهَىٰ عَنِ ٱلْفَحْشَآءِ وَٱلْمُنكَرِ ۗ وَلَذِكْرُ ٱللَّهِ أَكْبَرُ ﴾

« Récite ce qui t'est révélé du Livre et accomplis la prière. En vérité la prière préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d'Allah est certes ce qu'il y a de plus grand (…). » [421]

« Elle est une lourde obligation » : le pronom « elle » fait allusion à la prière, comme le disent Mujâhid et Ibn Jarîr. Il se peut aussi qu'il concerne l'ensemble de la recommandation, comme dans le verset suivant :

﴿ وَقَالَ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْعِلْمَ وَيْلَكُمْ ثَوَابُ ٱللَّهِ خَيْرٌ لِّمَنْ ءَامَنَ وَعَمِلَ صَٰلِحًا ۚ وَلَا يُلَقَّىٰهَآ إِلَّا ٱلصَّٰبِرُونَ ﴿٨٠﴾ ﴾

« Tandis que ceux auxquels le savoir fut donné dirent : « Malheur à vous ! La récompense d'Allah est meilleure pour celui qui croit et fait le bien. » Mais elle ne sera reçue que par ceux qui endurent. » [422]

La prière - ou l'ensemble de cette recommandation - est donc lourde à porter, sauf pour les humbles, et ils sont, d'après Ibn Abî Talha selon Ibn 'Abbâs, ceux qui croient en ce qu'Allah a révélé.[423]

« Qui savent qu'ils rencontreront leur Seigneur [après leur Résurrection] et qu'ils retourneront à Lui » : ceci complète ce qui précède, ainsi la prière est lourde à supporter, sauf pour ceux qui savent qu'ils seront présentés au Seigneur de l'univers au Jour de la Résurrection.

Ils savent que toutes leurs affaires dépendent d'Allah.

Le verbe « zhannâ » (ظَنَّ) a été traduit par « savent ». Ibn Jarîr explique que ce verbe peut évoquer tantôt la certitude, tantôt le doute. En langue arabe, certains mots peuvent exprimer un sens et son contraire.[424]

---

[420] Ibn Abî Hâtim (1/155).
[421] S29 V45.
[422] S28 V80. Voir aussi S41 V34-35.
[423] At-Tabarî (2/16).

Il est rapporté, dans un hadith, qu'Allah dira à Son serviteur au Jour de la Résurrection : « Pensais-tu que tu allais Me rencontrer ? » Le serviteur répondra par la négative et Allah lui dira : « Aujourd'hui, Je t'oublie comme tu M'as oublié. »[425]

﴿ يَٰبَنِيٓ إِسۡرَٰٓءِيلَ ٱذۡكُرُواْ نِعۡمَتِيَ ٱلَّتِيٓ أَنۡعَمۡتُ عَلَيۡكُمۡ وَأَنِّي فَضَّلۡتُكُمۡ عَلَى ٱلۡعَٰلَمِينَ ﴿٤٧﴾ ﴾

﴿ (47). Ô Enfants d'Isrâ'îl, rappelez-vous Mon bienfait dont Je vous ai comblés, et [rappelez-vous] que Je vous ai préférés à tous les peuples des mondes ! ﴾

Allah rappelle aux Fils d'Isrâ'îl qu'ils ont été favorisés par rapport à tous les peuples (V47)

Allah rappelle aux juifs le bienfait dont Il a comblé leurs ancêtres, en suscitant des Messagers parmi les leurs et en leur révélant des Livres. Ils furent comblés par des Prophètes, des rois, et des Livres, d'après Abû Al-'Âliya.[426]

Allah dit :

﴿ وَلَقَدِ ٱخۡتَرۡنَٰهُمۡ عَلَىٰ عِلۡمٍ عَلَى ٱلۡعَٰلَمِينَ ﴿٣٢﴾ ﴾

﴿ A bon escient, Nous les choisîmes parmi tous les peuples de l'univers... ﴾[427]

Il dit également :

﴿ وَإِذۡ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوۡمِهِۦ يَٰقَوۡمِ ٱذۡكُرُواْ نِعۡمَةَ ٱللَّهِ عَلَيۡكُمۡ إِذۡ جَعَلَ فِيكُمۡ أَنۢبِيَآءَ وَجَعَلَكُم مُّلُوكٗا وَءَاتَىٰكُم مَّا لَمۡ يُؤۡتِ أَحَدٗا مِّنَ ٱلۡعَٰلَمِينَ ﴿٢٠﴾ ﴾

﴿ Et lorsque Mûsâ dit à son peuple : « Ô mon peuple ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsqu'Il a désigné parmi vous des Prophètes et a fait de vous des rois. Et Il vous a donné ce qu'Il n'avait donné à nul autre parmi les mondes... » ﴾[428]

---

[424] At-Tabarî (2/17).

[425] Extrait d'un hadith rapporté par Muslim (4/2279).

[426] At-Tabarî (2/24). Exégèse partagée par Mujâhid, Ar-Rabî' Ibn Anas, Qatâda et Ismâ'îl Ibn Abî Khâlid.

[427] S44 V32.

[428] S5 V20.

La communauté de Muḥammad ﷺ est meilleure que celle des Fils d'Isrâ'îl

Le verset précédent indique que les Fils d'Isrâ'îl sont la meilleure communauté, parmi celles de son époque, car la communauté musulmane est meilleure encore, conformément à la parole d'Allah :

﴿ كُنتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ ﴾

« Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes. (...) » [429]

D'après Mu'âwiya Ibn Ḥayda Al-Qushayrî, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Vous valez soixante-dix communautés, et vous en êtes la meilleure et la plus noble pour Allah. »**[430]

﴿ وَاتَّقُوا يَوْمًا لَّا تَجْزِي نَفْسٌ عَن نَّفْسٍ شَيْئًا وَلَا يُقْبَلُ مِنْهَا شَفَاعَةٌ وَلَا يُؤْخَذُ مِنْهَا عَدْلٌ وَلَا هُمْ يُنصَرُونَ ﴿٤٨﴾ ﴾

« (48). Et redoutez le jour où nulle âme ne pourra rien pour une autre, où nulle intercession ne sera acceptée ni nulle rançon ne sera admise ! Et ils ne seront point secourus. »

Après leur avoir rappelé les bienfaits dont Il les a comblés, Allah les met en garde contre Son terrible châtiment. Il dit : **« Et redoutez le jour »**, c'est-à-dire le Jour de la Résurrection, **« où nulle âme ne pourra rien pour une autre »**, c'est-à-dire personne ne pourra être utile, comme Allah le dit :

﴿ وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ﴾

« (...) Et nul ne portera le fardeau d'autrui (...). » [431]

Il dit aussi :

---

[429] S3 V110.
[430] Aḥmad (4/447, 5/3), *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (8/352) et Ibn Mâjah (2/1433).
[431] S17 V15.

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱتَّقُوا۟ رَبَّكُمْ وَٱخْشَوْا۟ يَوْمًا لَّا يَجْزِى وَالِدٌ عَن وَلَدِهِۦ وَلَا مَوْلُودٌ هُوَ جَازٍ عَن وَالِدِهِۦ شَيْـًٔا ﴾

« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur et redoutez un jour où le père ne répondra en quoi que ce soit pour son enfant, ni l'enfant pour son père (…). »[432]

Les mécréants ne pourront bénéficier d'aucune intercession ni profiter d'une rançon et nul ne les secourra

« Nulle intercession ne sera acceptée ni nulle rançon ne sera admise », pour les mécréants.

En effet, les gens de l'Enfer diront :

﴿ فَمَا لَنَا مِن شَٰفِعِينَ ﴿١٠٠﴾ وَلَا صَدِيقٍ حَمِيمٍ ﴿١٠١﴾ ﴾

« Et nous n'avons pas d'intercesseurs, ni d'ami chaleureux. »[433]

Les mécréants ne pourront pas se racheter par le biais d'une rançon :

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ وَمَاتُوا۟ وَهُمْ كُفَّارٌ فَلَن يُقْبَلَ مِنْ أَحَدِهِم مِّلْءُ ٱلْأَرْضِ ذَهَبًا وَلَوِ ٱفْتَدَىٰ بِهِۦٓ ﴾

« Ceux qui ne croient pas et qui meurent mécréants, il ne sera jamais accepté d'aucun d'eux de se racheter même si pour cela il [offrait] le contenu de la Terre en or (…). »[434]

Ce jour-là, « il n'y aura ni rachat, ni amitié (…). »[435]

Les mécréants ne trouveront personne pour les secourir, car ils n'ont pas cru en Allah et en Ses Messagers. Ils ne pourront se sauver eux-mêmes et personne ne pourra les y aider. Allah dit aussi :

---

[432] S31 V33. Voir aussi S80 V37.
[433] S26 V100-101.
[434] S3 V91. Voir aussi S5 V36, S6 V70 et S57 V15.
[435] S14 V31.

﴿ فَمَا لَهُۥ مِن قُوَّةٍ وَلَا نَاصِرٍ ﴿٧٠﴾ ﴾

﴿ ...il n'aura alors ni force ni secoureur. ﴾ [436]

Allah dit :

﴿ مَا لَكُمْ لَا تَنَاصَرُونَ ﴿٢٥﴾ بَلْ هُمُ ٱلْيَوْمَ مُسْتَسْلِمُونَ ﴿٢٦﴾ ﴾

﴿ « Pourquoi ne vous portez-vous pas secours mutuellement ? » Mais ce jour-là, ils seront complètement soumis... ﴾ [437]

Ad-Dahhâk rapporte qu'Ibn 'Abbâs ﷺ interprète ces paroles :

﴿ مَا لَكُمْ لَا تَنَاصَرُونَ ﴿٢٥﴾ ﴾

﴿ Pourquoi ne vous portez-vous pas secours les uns les autres ? ﴾ [438], en disant : « Qu'avez-vous donc à ne pas vous aider les uns les autres contre Nous ? Mais aujourd'hui, vous êtes dans l'incapacité totale de le faire ! » [439]

﴿ وَإِذْ نَجَّيْنَٰكُم مِّنْ ءَالِ فِرْعَوْنَ يَسُومُونَكُمْ سُوٓءَ ٱلْعَذَابِ يُذَبِّحُونَ أَبْنَآءَكُمْ وَيَسْتَحْيُونَ نِسَآءَكُمْ ۚ وَفِى ذَٰلِكُم بَلَآءٌ مِّن رَّبِّكُمْ عَظِيمٌ ﴿٤٩﴾ وَإِذْ فَرَقْنَا بِكُمُ ٱلْبَحْرَ فَأَنجَيْنَٰكُمْ وَأَغْرَقْنَآ ءَالَ فِرْعَوْنَ وَأَنتُمْ تَنظُرُونَ ﴿٥٠﴾ ﴾

﴿ (49). Et [rappelez-vous] lorsque Nous vous avons délivrés des gens de Pharaon qui vous infligeaient le pire châtiment en égorgeant vos fils et épargnant vos femmes. C'était là une immense épreuve de la part de votre Seigneur. (50). Et [rappelez-vous] lorsque Nous avons fendu la mer devant vous, vous sauvant ainsi et noyant les gens de Pharaon, sous vos yeux. ﴾

---

[436] S86 V10.

[437] S37 V25-26. Voir aussi S89 V25-26, S46 V28.

[438] S37 V25. Voir aussi S37 V24-26.

[439] At-Tabarî (2/36).

Le sauvetage des Fils d'Isrâ'îl et la noyade de Pharaon et des siens (V49-50)

Allah rappelle aux Fils d'Isrâ'îl qu'Il les a sauvés de Pharaon, qui leur infligeait la pire des souffrances.

Il fut dit en effet que Pharaon fit un cauchemar qui l'effraya : il vit un feu provenir de Jérusalem et envahir les demeures des Egyptiens, tout en épargnant celles des Fils d'Isrâ'îl. Le rêve signifiait qu'il serait déchu de son royaume par un des Fils d'Isrâ'îl.

On dit aussi qu'il fut informé du fait que les Fils d'Isrâ'îl attendaient la venue de l'un des leurs qui prendrait le pouvoir et élèverait leur rang.

Toujours est-il que Pharaon décida alors de tuer tout nouveau-né de sexe masculin et d'épargner les filles. Il donna aussi l'ordre de donner les tâches méprisables et pénibles aux Fils d'Isrâ'îl.

Dans cette sourate, Allah explique que le pire châtiment auquel il est fait allusion est le massacre des nouveau-nés, tandis que dans la sourate Ibrâhîm, le pire châtiment et le massacre sont cités l'un à la suite de l'autre :

﴿ يَسُومُونَكُمْ سُوٓءَ ٱلْعَذَابِ وَيُذَبِّحُونَ أَبْنَآءَكُمْ وَيَسْتَحْيُونَ نِسَآءَكُمْ ﴾

﴿ (...) qui vous infligeaient le pire châtiment. Ils massacraient vos fils et épargnaient vos filles (...). ﴾ [440]

Nous y reviendrons, si Allah le veut, dans l'exégèse de la sourate Al-Qaṣaṣ (28).

« Pharaon » (فِرْعَوْن) est un terme général désignant tous les rois mécréants et tyrans ayant régné sur l'Egypte, de la même manière que « César » désigne les empereurs byzantins, « Chosroes » ceux des Perses, « Tubba' » ceux du Yémen et le « Négus », le roi d'Abyssinie.

﴿ C'était là une immense épreuve de la part de votre Seigneur. ﴾ Ibn Jarîr explique que le sauvetage de vos ancêtres, contre le châtiment atroce que leur faisait subir Pharaon, fut un bienfait immense de la part d'Allah.[441] Bien que le mot « épreuve » soit utilisé, il faut savoir que les hommes peuvent aussi être éprouvés par un bienfait, afin de savoir s'ils seront reconnaissants ou ingrats, tout comme ils peuvent l'être par un malheur.

---

[440] S14 V6.
[441] Aṭ-Ṭabarî (2/48).

Allah dit certes :

﴿ وَنَبْلُوكُم بِالشَّرِّ وَالْخَيْرِ فِتْنَةً ۖ وَإِلَيْنَا تُرْجَعُونَ ﴿٣٥﴾ ﴾

« (...) Nous vous éprouverons par le mal et par le bien [à titre] de tentation (...). » [442]

Puis, Allah dit : **« Et [rappelez-vous] lorsque Nous avons fendu la mer devant vous, vous sauvant ainsi et noyant les gens de Pharaon, sous vos yeux. »** Autrement dit : « Après cela, vous avez quitté l'Egypte avec Mûsâ, mais Pharaon vous poursuivait et Nous avons alors fendu la mer. Nous vous avons sauvés en plaçant la mer comme obstacle entre vous et eux, puis Nous les avons noyés sous vos yeux, à titre de vengeance. Ceci sera expliqué en détails, si Allah le veut, dans la sourate Ash-Shu'arâ'. »

Le jeûne de 'Âshûrâ'

Le jour où les Fils d'Isrâ'îl furent sauvés et les gens de Pharaon noyés fut le jour de 'Âshûrâ'.

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte : « Lorsque le Messager d'Allah ﷺ arriva à Médine, il constata que les juifs consacraient le jour de 'Âshûrâ' au jeûne. Il leur demanda : **"Pourquoi jeûnez-vous donc ce jour ?"** Ils répondirent : "C'est un noble jour ! C'est le jour où Allah, le Tout-Puissant, sauva les Fils d'Isrâ'îl et Mûsâ consacra ce jour au jeûne." Le Prophète ﷺ dit alors : **"J'ai plus de droits sur Mûsâ que vous n'en avez !"** Il jeûna alors ce jour et ordonna le jeûne. »[443]

﴿ وَإِذْ وَٰعَدْنَا مُوسَىٰٓ أَرْبَعِينَ لَيْلَةً ثُمَّ ٱتَّخَذْتُمُ ٱلْعِجْلَ مِنۢ بَعْدِهِۦ وَأَنتُمْ ظَٰلِمُونَ ﴿٥١﴾ ثُمَّ عَفَوْنَا عَنكُم مِّنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٥٢﴾ وَإِذْ ءَاتَيْنَا مُوسَى ٱلْكِتَٰبَ وَٱلْفُرْقَانَ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿٥٣﴾ ﴾

« (51). Et [rappelez-vous] lorsque Nous donnâmes rendez-vous à Mûsâ pendant quarante nuits ! Puis en son absence, vous adoptâtes le veau pour idole alors que vous étiez injustes ! (52). Mais en dépit de cela, Nous vous pardonnâmes, peut-être seriez-vous reconnaissants ! (53). Et lorsque Nous donnâmes à Mûsâ le Livre et le Discernement afin que vous soyez bien guidés. »

---

[442] S21 V35. Voir aussi S7 V168.

[443] Ahmad (1/292), également rapporté par Muslim (2/796), An-Nasâ'î (2/157) et Ibn Mâjah (1/553).

Les Fils d'Isrâ'îl prirent le veau comme idole (V51-53)

Le Très-Haut leur rappelle l'immense bienfait dont Il les a comblés en leur pardonnant d'avoir pris le veau comme idole lorsque Mûsâ est parti à Sa rencontre, à la fin de la période de quarante jours.

Allah y fait aussi allusion dans la sourate Al-A'râf :

﴿ وَوَٰعَدْنَا مُوسَىٰ ثَلَٰثِينَ لَيْلَةً وَأَتْمَمْنَٰهَا بِعَشْرٍ ﴾

« Et Nous donnâmes rendez-vous à Mûsâ pendant trente nuits, que Nous complétâmes par dix (...). » [444]

Ce rendez-vous eut lieu au cours du mois de Dhu-l-Qi'da, suivi des dix premiers jours de Dhu-l-Hijja, après le sauvetage des Fils d'Isrâ'îl et leur traversée de la mer en toute sécurité.

« Et lorsque Nous donnâmes à Mûsâ le Livre », c'est-à-dire la Thora, **« et le Discernement afin que vous soyez bien guidés »**, c'est-à-dire ce qui permet de distinguer le bien du mal, la guidée de l'égarement. Ceci se déroula après leur traversée de la mer, comme l'indique le verset suivant :

﴿ وَلَقَدْ ءَاتَيْنَا مُوسَى ٱلْكِتَٰبَ مِنۢ بَعْدِ مَآ أَهْلَكْنَا ٱلْقُرُونَ ٱلْأُولَىٰ بَصَآئِرَ لِلنَّاسِ وَهُدًى وَرَحْمَةً لَّعَلَّهُمْ يَتَذَكَّرُونَ ﴿٤٣﴾ ﴾

« Nous avons en effet donné le Livre à Mûsâ, après avoir fait périr les anciennes générations, en tant que preuves lumineuses pour les gens, ainsi que guidée et miséricorde afin qu'ils se souviennent. » [445]

﴿ وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِۦ يَٰقَوْمِ إِنَّكُمْ ظَلَمْتُمْ أَنفُسَكُم بِٱتِّخَاذِكُمُ ٱلْعِجْلَ فَتُوبُوٓا۟ إِلَىٰ بَارِئِكُمْ فَٱقْتُلُوٓا۟ أَنفُسَكُمْ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ عِندَ بَارِئِكُمْ فَتَابَ عَلَيْكُمْ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٥٤﴾ ﴾

« (54). Et lorsque Mûsâ dit à son peuple : « Ô mon peuple, certes vous vous êtes fait du tort à vous-mêmes en prenant le veau pour idole. Repentez-vous donc auprès de votre Créateur, puis, tuez donc vous-mêmes les coupables ; cela vous serait préférable auprès de votre Créateur ! » C'est ainsi qu'Il agréa votre repentir, car c'est Lui, certes, l'Accueillant au repentir, le Très-Miséricordieux ! »

---

[444] S7 V142.

[445] S28 V43.